

**PRESENTS** : MM. POULET Gilles, CHAZERAND Daniel, Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile, M. TAUBATY Christian, Mmes BUGADA Catherine, GRESSER Virginie, REGALDI Sylvie, MM. COQUET Christophe, FANTOLI Patrick, LECOQ Yves, Mmes CALONNE Evelyne, DEPIERRE Valérie, M. PETIGNY Loïc, Mme LAMY Alice, MM. DRUET François, CHUARD Valentin, FRANCONY Michel, MOLIN René, Mmes CHATEAU Christine, VUILLEMIN Martine, PINGAT Martine

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

Mme BOUDRY Jeanne pouvoir à M. LECOQ Yves  
Mme BAILLY Nathalie pouvoir à M. POULET Gilles

**SECRETARE DE SEANCE** : M. CHUARD Valentin

Ordre du jour :

- 1) Installation du Conseil Municipal,
- 2) Election du Maire,
- 3) Détermination du nombre des Adjointes,
- 4) Election des Adjointes.

**ORDRE DU JOUR**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. AMIENS Bernard, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : MM. POULET Gilles, CHAZERAND Daniel, Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile, M. TAUBATY Christian, Mmes BUGADA Catherine, GRESSER Virginie, REGALDI Sylvie, MM. COQUET Christophe, FANTOLI Patrick, LECOQ Yves, Mmes CALONNE Evelyne, BAILLY Nathalie, DEPIERRE Valérie, M. PETIGNY Loïc, Mme LAMY Alice, BOUDRY Jeanne, MM. DRUET François, CHUARD Valentin, MM. FRANCONY Michel, MOLIN René, Mmes CHATEAU Christine, VUILLEMIN Martine, PINGAT Martine dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et compte tenu que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la tenue de la séance à huis clos

M. POULET Gilles, doyen d'âge parmi les Conseillers Municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**1 - ELECTION DU MAIRE**

**Premier tour de scrutin**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote pour l'élection du Maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mme DEPIERRE Valérie : 18 voix

**Mme DEPIERRE Valérie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire, et a été installée.**

**Mme DEPIERRE Valérie a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

## **2 - CREATION DE POSTES D'ADJOINTS**

Mme la Maire rappelle que la création du nombre d'Adjointes relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 6 Adjointes.

Il est proposé la création de 6 postes d'adjoints.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la création de 6 postes d'Adjointes au Maire.**

## **3 - ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 6,

Mme la Maire précise que l'élection des Adjointes au Maire, dans les Communes de plus de 1 000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. «Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.» (art. L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste REGALDI Sylvie

### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste REGALDI Sylvie, 18 voix (dix-huit voix)

**La liste REGALDI Sylvie, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints à la maire et immédiatement installés :**

- REGALDI Sylvie
- POULET Gilles
- BUGADA Catherine
- LECOQ Yves
- BRIOT GAIDIOZ Cécile
- PETIGNY Loïc

**La liste REGALDI Sylvie ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints à la Maire dans l'ordre du tableau :**

- Mme REGALDI Sylvie, 1<sup>ère</sup> Adjointe à la Maire
- M. POULET Gilles, 2<sup>ème</sup> Adjoint à la Maire
- Mme BUGADA Catherine, 3<sup>ème</sup> Adjointe à la Maire
- M. LECOQ Yves, 4<sup>ème</sup> Adjoint à la Maire
- Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile, 5<sup>ème</sup> Adjointe à la Maire
- M. PETIGNY Loïc, 6<sup>ème</sup> Adjoint à la Maire

**Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.**

Mme PINGAT Martine fait la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs,  
« Comme l'a si bien dit Bernard Amiens le 15 mars, ce n'est pas la liste «Agir ensemble pour  
« Arbois» qui gagnait les élections mais la liste «Pour Arbois, unissons nos forces» qui les avait  
« perdues.  
« Les 65 voix qui nous séparent ont été une terrible déception pour beaucoup d'Arboisiennes et  
« d'Arboisiens qui croyaient en ma victoire. Déception d'autant plus grande qu'ils mesuraient de  
« ce fait le comportement du maire sortant, de son investissement à détruire certains d'entre nous  
« pendant la campagne.  
« Vous voilà installés après 2 mois de gestion avec pour copilote Bernard Amiens, qui selon la loi  
« aurait dû gérer la ville avec son conseil municipal élu jusqu'à ce soir. Mais il a fait un autre  
« choix, estimant parait-il avoir été trahi. Qui a trahi qui, peu importe...  
« Votre collectif en lien avec Madame Regaldi adjointe au social, en poste et réélue dans la  
« majorité a fait un bon travail. Gérer le confinement, s'occuper des personnes âgées isolées  
« fut certainement beaucoup plus compliqué que de commander 470 terrines pour le Biou ou 470  
« boîtes de chocolat pour Noël.  
« Madame le maire, la fraternité a des limites, que votre bon sens, je l'espère saura respecter.  
« Aujourd'hui je voudrais croire que vous saurez vous émanciper. Je serai vigilante et reconnaitrai  
« très vite qui dirige la ville d'Arbois. J'ai cru comprendre que vous aviez remarqué une  
« organisation de certains services quelque peu originale à la maire. Oui, on peut parfois se poser  
« la question ; mais qui commande, qui décide ?  
« Pendant 12 ans j'ai fait partie d'une équipe qui voulait remettre de l'ordre. Pourquoi avons-nous  
« échoué ? Diviser pour mieux régner aurait pu être la devise de la mairie d'Arbois.  
« Mais croyez-moi, que ce soit aux services techniques, du rez-de-chaussée au 2e étage des  
« services administratifs, il y a des personnes de valeur qui travaillent pour les élus et les habitants.  
« Tous doivent être respectés, considérés, traités avec équité. Les rôles de certains doivent  
« sérieusement être redéfinis. Il est vrai qu'à Arbois « nous sommes tous chefs ! », dans sa cuisine  
« oui, pas dans son bureau à la mairie.  
« Il faut du courage pour commander des équipes, de l'impartialité, de vraies exigences, mais aussi  
« de la considération.

« Votre expérience de coach sportif vous servira sans aucun doute. Comme moi vous avez écouté  
« les Arboisiennes, les Arboisiens et je l'espère entendu. Ils ont dit stop aux discours copiés collés  
« de faux bons sentiments. Ils attendent des actions, des décisions claires.  
« Madame le maire, vous avez promis d'agir pour et avec les Arboisiennes et les Arboisiens.  
« Alors nous pourrons peut-être travailler ensemble.  
« Merci encore aux électeurs, à mes colistiers qui m'ont accordé leur confiance le 15 mars.  
« Comme moi, ils aiment Arbois. C'est pourquoi je nous souhaite le meilleur. »

La séance est levée à 20 h 00.